

Compte-rendu du Conseil Municipal de LA COURTINE
du 15 Juin 2021

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal

PRESENTS : MICHELON Jean-Marc, CHASSAING Bernard, MEMPONTEL Daniel, PRIEUR Marcelle, LACROIX-BESSE Suzanne, LEGATHE Fabrice, GRANET Sandrine, ROMAN Alexandru, RAYNAUD-LONGY Gaëlle, QUESNEL Thierry, PIQUET Rémy.

REPRESENTE :

ABSENT : JULIEN Sophie, THAUMIAUX Delphine, COUVREUR Julien, LONGY Camille.

Secrétaire de séance : LEGATHE Fabrice.

- Portant sur la « Vente des parcelles E 260 et E 264 à Lair »

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de vendre les parcelles E 260 et E 264 à Lair aux Consorts VISTE Mateusz au prix de 6 000 €, hors frais de Notaire à la charge de l'acquéreur. Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente. »

- Portant sur la « Mise en place d'un pylône sur la zone d'activité du Petit Breuil »

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cette Occupation et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes s'y rapportant. »

- Portant sur la « Suppression de la caisse des écoles »

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dissoudre la Caisse des écoles de La Courtine, inscrite à l'INSEE sous le numéro de SIREN 262 306 715 et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.»

- Portant sur la « Revalorisation du prix des repas à la cantine »

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas enfants à 2,50€, à compter de la rentrée 2021/2022. »

- Portant sur la « Revalorisation des tarifs des gîtes »

« Le Conseil Municipal, après délibération, décide de revaloriser les prix de location des gîtes route du Grattadour comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

	Basse saison	Week-end	Haute saison
Les sarcelles 1202	165 €	77 €	220 €
Les cygnes 455	165 €	77 €	220 €
Les Colverts 960	210 €	102 €	264 €
Meublé	176 €	100 €	176 €

Décide de porter le prix de la caution pour l'ensemble des gîtes à 150 €, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette modification. »

Questions diverses

Permanence électorale

La Commune remercie les personnes extérieures au Conseil municipal qui ont acceptées d'être assesseur ou scrutateur lors des élections départementales et régionales.

Le texte complet des délibérations sera, à compter du 16 Juin 2021 consultable dans le registre des délibérations.

Le Maire,

J.M. MICHELON

